

SYNDICAT MIXTE DU LITTORAL LANDAIS

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le 27/10/2025

ID : 040-254003270-20251024-LIT_DL1A_241025-DE

**N° 1**

Objet : Programme de nettoyage manuel du littoral landais sur la période 2023-2024-2025-2026 des sites Natura 2000 « Site du Courant d'Huchet », « Dunes modernes du Littoral Landais - site de Tarnos » et « Site de Moliets-et-Maâ » : approbation du nouveau plan de financement global et demande de participation financière exceptionnelle auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine

Le 24 octobre 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, sous la présidence de Mme Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte

Etaient présents :Représentant le Département des Landes :

- Mme Sandra TOLLIS
- M. Jean-Luc DELPUECH

Représentant les communes du Littoral :

- M. Patrick FRAGNEAU (Commune de Gastes)
- M. Daniel PUJOS (Commune de Mimizan)
- Mme Monique LAGOUEYTE (Commune de Saint-Julien-en-Born)
- M. Jean WATIER (Commune de Lit-et-Mixe)
- M. Christian BOIREAU (Commune de Messanges)
- Mme Nadine DURU (Commune d'Ondres)
- M. Sébastien FAISSOLLE (Commune de Soustons)
- M. Cédric LAUSSU (Commune de Vielle-Saint-Girons)

Représentant la Communauté de communes Côte Landes Nature :

- M. Gérard NAPIAS
- M. Romain BRUNET
- M. Gilles DUCOUT

Représentant la Communauté de communes de Mimizan :

- Mme Sophie WEBER

Avaient donné procuration :

- Mme Muriel LAGORCE à Mme Sandra TOLLIS
- M. Bernard COMET à M. Daniel PUJOS

Etaient excusés :

- Mme Eva BELIN
- M. Damien DELAVOIE
- M. Xavier FORTINON
- M. Ghislain COLMAGRO (Commune de Biscarrosse)
- Mme Françoise AGIER (Commune de Capbreton)
- Mme Véronique BREVET (Commune de Labenne)
- M. François GUILLAGET (Commune de Moliets-et-Maâ)
- M. Gérard BERNARD (Commune de Seignosse)
- M. Michel VILLEGER (Commune de Soorts-Hossegor)
- M. Nicolas DOMET (Commune de Tarnos)
- M. Thomas ESPIL (Commune de Vieux-Boucau)
- M. Romain BRUNET (Communauté de Communes Côte Landes Nature)



Assistaient également à la réunion :

- Pour le Conseil départemental :
 - M. Andoni ZUAZO et M. Cyrille LE GALL, Direction de l'Environnement
 - Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

* * *

Le Comité Syndical,

VU les statuts du Syndicat Mixte en vigueur,

CONSIDERANT que, dans le cadre du marché public de nettoyage différencié du littoral landais, neuf lots portent sur des prestations de nettoyage manuel sur les sites de Biscarrosse (lot n° 2), Mimizan (lot n° 3), Courant de Contis amont (lot n° 4), Courant de Contis et Lit-et-Mixe (lot n° 5), Moliets-et-Maâ (lot n° 6), Courant d'Huchet (lot n° 7), Seignosse (lot n° 8), Capbreton (lot n° 9) et Tarnos (lot n° 10), dont certains sont situés en tout ou partie au sein de sites Natura 2000,

CONSIDERANT que les sites de Moliets-et-Maâ (lot n° 6), du Courant d'Huchet (lot n° 7) et de Tarnos (lot n° 10) présentent des enjeux environnementaux identifiés (habitats et espèces) pour les sites de Moliets-et-Maâ et du Courant d'Huchet, et de la mention d'une action de nettoyage manuel sélectif dans les Documents d'Objectifs (DOCOB) de ces sites,

CONSIDERANT qu'il y a lieu par conséquent de solliciter ces cofinancements suivant le plan de financement ci-dessous :

- Région Nouvelle-Aquitaine 80 %
- Syndicat Mixte du Littoral Landais 20 %

VU le rapport de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés du collège « nettoyage du littoral landais »,

D E C I D E :

- d'approuver le programme nettoyage manuel pour les trois sites Natura 2000 suivants sur la période 2023/2026 :
 - FR 7200731 « Site du Courant d'Huchet », objet du lot 6 « site de Moliets-et-Maâ » dans l'opération de nettoyage,
 - FR 7200716 « Zones humides de l'étang de Léon », objet du lot 7 « Site du Courant d'Huchet » dans l'opération de nettoyage,
 - FR 7200713 « Dunes modernes du littoral landais de Capbreton à Tarnos » objet du lot 10 « Site de Tarnos » dans l'opération de nettoyage,
- de fixer, en conséquence, le coût d'intervention quadri-annuel de 182 672.00 € TTC, soit 45 668.00 € TTC par an,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant ci-annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Mme la Présidente à solliciter une participation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine,
- et d'autoriser, en conséquence, Mme la Présidente à déposer une demande de financement et à signer tous les documents afférents.